



Restitution de la Réunion :

« Réunion plénière de présentation des esquisses du projet d'aménagement de la place Luton »

Mardi 04 juillet 2023 - 18h30 / 20h30

Salle Goulin

Propos introductifs

M. Le Maire remercie les nombreuses personnes présentes et ouvre la séance de présentation des propositions d'aménagement pour la place Luton. C'est un projet qui a fait l'objet d'un important travail par les équipes de la ville, du Grand Reims et l'atelier Choiseul. Cette réunion fait suite à une réunion de lancement, deux balades urbaines, à la rencontre avec l'école du secteur Emile Zola et des commerçants. La place Luton est une place emblématique de quartier avec son marché. Elle est dégradée et sa configuration actuelle génère une ambiance très routière. Le projet est une déclinaison de la stratégie Reims Nature qui répond au label HQV (Haute qualité de Ville). Le concept qui vise à produire un cadre de vie agréable pour tous et toutes. Au même titre qu'un grand nombre de places publiques de Reims, la place Luton est un projet concerté qui doit répondre au maximum des attentes collective : créer de la qualité de vie, développer les mobilités... mais aussi répondre à l'ensemble des contraintes techniques et d'usages du secteur.

Présentation du contexte et du diagnostic :

Guillaume Lelasseux représentant de l'atelier Choiseul se présente, il indique qu'il a pour mission d'accompagner le Grand Reims et la ville de Reims jusqu'à la phase d'avant-projet des études en tant que maître d'œuvre. Deux scénarios sont proposés sur lesquels les participants pourront faire un retour. Il présente ensuite l'ordre du jour.

Il rappelle les éléments principaux du diagnostic : la place Luton est une place qui a une valeur historique. Le marché, créé en 1922, a un peu plus de 100 ans. Cette place a été réaménagée en 1989 avec la création d'une aire de jeux, d'un terrain de pétanque et l'installation de la fontaine Wallace. La configuration actuelle de la place reste celle de 1989.

Il s'agit, dans le cadre du projet, de redonner une identité au lieu : le projet vise

- à améliorer la qualité des espaces publics à travers la diffusion du végétal et une meilleure gestion de l'eau.
- à une optimisation du stationnement et une reconfiguration des flux,
- à la création de conditions confortables pour l'animation sur la place et l'intégration d'une œuvre d'art.

Les flux routiers les plus importants se situent sur la rue Émile Zola et la Rue Danton. Le nord de la place est une séquence d'un axe transversal majeur pour le nord de Reims (rocade intermédiaire du plan de déplacements urbains de 2016).

Le secteur d'étude bénéficie d'une situation privilégiée en termes de desserte pour les mobilités (tramway / bus), il est intéressant de profiter de cette position pour encourager l'usage des transports en commun. La place est située à la croisée de pistes cyclables majeures, le projet prévoit donc l'intégration de pistes cyclables selon les principes du schéma directeur « Reims à vélo » et aussi l'augmentation des places de stationnement vélos sur la place, y compris Zébull'o.

Le marché est un élément important sur la place : il est primordial d'aider à son déploiement en lien avec les commerces existants.

Un inventaire du stationnement existant a été réalisé.





Il est à noter que le stationnement est interdit du mercredi soir au jeudi après-midi afin de permettre à la place d'accueillir le marché. Le projet cherche à articuler ces deux usages (stationnement et marché) ainsi qu'à résoudre les conflits d'usages en redonnant à la voiture sa juste place et ce de manière lisible et structurée.

Depuis 1989, les interventions ponctuelles (concessionnaires de réseaux ou reprises) ont occasionné la mise en place d'un « patchwork » de revêtements au sol, ce qui génère une dégradation des structures des sols mais aussi des revêtements (problématique technique et esthétique). Le mobilier urbain est aujourd'hui disparate et vétuste.

Synthèse de la concertation :

Gwenn Lamandé revient sur la démarche participative et les actions de concertation mises en œuvre depuis le début de la réflexion sur le périmètre d'étude : une réunion auprès des commerçants, une réunion auprès du personnel éducatif, une plénière de présentation du diagnostic, deux balades urbaines de diagnostic et une consultation accessible en ligne du 1er au 26 mai.

Le questionnaire en ligne a reçu 598 réponses.

- *Les principaux atouts de la place Luton évoqués* par les participants sont ses commerces et les possibilités de stationnement. Ses principales faiblesses sont : le manque de végétation, le manque de valorisation patrimoniale et le manque de restaurants.
- *A la question « ce serait un mauvais projet si... ? »*, les participants ont répondu que le projet serait mauvais s'il y avait une faible végétalisation de la place et une trop forte minéralisation des sols avec une prédominance de la voiture.

Pour la moitié des autres participants, ce serait un mauvais projet si les places de stationnement étaient supprimées ou qu'elles perdaient leur gratuité.

Les éléments manquants identifiés sur la place sont : les espaces végétalisés, les espaces de détente et les zones d'ombre en été.

- *Les actions prioritaires à mener* selon les participants au questionnaire sont d'assurer la sécurisation des cheminements piétons et des enfants, la plantation d'arbres et une réfection de la chaussée.

Guillaume Lelasseux, présente ensuite

- *les éléments de la concertation qui ont été retenus* : L'intention végétale dont la préservation des arbres, le stationnement sera maintenu et optimisé avec la création d'arrêts minute et d'aires de livraison, la sécurisation des cheminements piétons et cyclables avec une réduction de la vitesse, la réfection de la chaussée, la création d'un lieu capable d'accueillir plusieurs usages (stationnement, marché, festif), le maintien du terrain de pétanque et du marché avec une piétonnisation temporaire lors des jours de marchés, l'agrandissement des trottoir, la mise en accessibilité de l'espace public et l'augmentation du nombre de bancs.
- *Parmi les sujets toujours en cours d'étude* et qui pourront faire l'objet d'échanges : le reprofilage de la rue Danton, la rationalisation de la publicité, l'installation d'une œuvre d'art, la réglementation du stationnement, la mise en place de stationnement sécurisé pour les vélos, d'une vidéoprotection et d'espaces ludiques pour les enfants, l'installation de tables pique-nique, de bornes enterrées pour les ordures ménagères et l'augmentation de bornes de recharges pour les véhicules électriques.
- *Quatre sujets n'ont pas été retenus* : la remise en eau de la fontaine Wallace, la piétonnisation permanentes des rues, l'installation de toilettes publics et la mise en place d'un parking souterrain.

Présentation des scénarios :

Guillaume Lelasseux présente les invariants du projet sous forme de carte.





Le premier scénario, intitulé « Mail actif » vient développer les usages de la rue Salengro prolongée qui sera fermée à la circulation les jours de marché. Le stationnement vient s'organiser sous un mail végétalisé. Ce scénario à l'avantage d'apaiser la circulation sur l'un des côtés de la place, ce qui libère un important espace piéton. Le secteur du marché serait plus végétal mais reste imperméable, avec un espace optimisé sur deux linéaires le long de la façade ouest de la place. Le linéaire de commerce sera identique à aujourd'hui. Les autres espaces (hors chaussée) peuvent devenir totalement perméables, c'est une augmentation par 5 de l'existant des espaces perméables. La place et le jardin sont coupés par la rue de Bourgogne prolongée. Le stationnement s'organise à l'emplacement du marché avec une boucle à sens unique qui reconstitue 79 places et des poches complémentaires pour un total de 92 places environ et 55 places rue Neuchâtel dont la matérialisation est rendue possible par la mise à sens unique de l'axe. Les arbres existants sont largement conservés, si certains sont malades ils seront remplacés. Le terrain de pétanque est relocalisé et l'aire de jeux n'a pas été intégrée à ce stade (mais sera présente).

Des images en volume des aménagements et des images d'ambiance sont présentées.

Le second scénario s'intitule les « accroches vertes ». Il propose d'organiser l'espace sous forme de jardins successifs. Le principe de circulation est différent avec des voies à sens unique plus faciles à traverser et l'espace central est un peu plus généreux. Le marché vient s'installer en partie centrale du site avec le même nombre de commerces. L'espace perméable est positionné aux extrémités de l'espace constitué. Le passage à sens unique des rues cadres permet d'imaginer des stationnements organisés en longitudinal en permanence même les jours de marché, et en partie centrale 46 places hors jours de marchés. Le plan masse est présenté, l'ensemble de la place passerait en zone 30 comme en centre-ville. Les arbres seront conservés, de nouveaux seront éventuellement plantés lorsque cela sera possible. Les vues 3D sont présentées, ainsi que les images d'ambiance.

Une comparaison des deux scénarios est proposée au regard de la situation actuelle.

- *Le premier scénario, le « mail actif »* offre 92 places de stationnement et 68 arbres dont 5 arbres qui seront abattus. La perméabilité des sols est multipliée par 5 et la marchabilité est assez bonne. D'un point de vue perception de l'espace, celle-ci est largement modifiée : les usagers en voiture traversent un parc planté.
- *Le second scénario, « les accroches vertes »*, offre 92 places de stationnement (contre 174 places dans l'état actuel), 60 arbres et une surface perméable de 5000 m². La marchabilité est jugée très bonne en comparaison avec le scénario du « mail actif », avec des voiries moins larges, cependant il n'y a peu de changement significatif dans la perception de la recomposition de l'espace et en termes d'usages.

Des références d'aménagements sont présentées : exemple de rue apaisée à sens unique et végétalisée, exemple de traitement des abords de l'école et d'espaces perméables offrant une bonne marchabilité.

Synthèse des propos recueillis

Gwenn Lamandé ouvre le temps d'échange :

Un participant demande ce que devient la rue de Bourgogne dans le scénario 1.

Réponse apportée :

- Le projet prévoit le maintien de la sortie des flux de la rue de Bourgogne dans une rue apaisée qui est connectée à la rue Emile Zola. La création de cette séquence de rue « Bourgogne prolongée » permet d'inscrire la composition du projet dans la trame urbaine historique.

Un participant remercie pour ces propositions. Il salue le courage de réduire le stationnement. Il demande pourquoi il faut supprimer des arbres avant d'en replanter.





Réponse apportée :

- Le deuxième scénario permet la préservation de l'ensemble des arbres existants. Dans le premier scénario l'ensemble des arbres est conservé, mise à part cinq sujets situés le long de la voie côté rue Danton, en conséquence de l'élargissement de la voie.

Une participante demande si le report de la circulation est calculé pour les autres voies pour le scénario « les accroches vertes ». Ce second scénario lui paraît moins évident avec des circulations en bordure des espaces verts. Le premier scénario « mail actif » pose la question de la rue de Bourgogne qui vient réduire l'espace piéton avec des reports de flux possibles.

Réponse apportée :

- M. Alain Bertolotti indique qu'une étude a été faite lors de la refonte des rues Neufchâtel et Roger Salengro, et les résultats permettent d'être assez précis à ce stade en ce qui concerne les reports de trafics selon les scénarios développés pour la place Luton. Les voiries secondaires du type de la rue de Bourgogne sont plus difficiles à modéliser, nous aurons à travers les aménagements à faire en sorte que cet itinéraire ne devienne pas privilégié, ceci en prévoyant les conditions d'un ralentissement des vitesses.
- La rue de Bourgogne n'est pas considérée comme un axe de report de trafic, ce point demande un approfondissement technique.
- Mme Agathe Laval ajoute que les épaisseurs d'espaces verts sont suffisantes pour mettre à distance et offrir un espace agréable lorsqu'on sera au cœur de l'espace planté, même si celui-ci reste en ville et donc longé par des voiries.

Une participante demande si l'aire de jeux sera supprimée totalement. Et demande si des box sécurisés pour les vélos seront toujours intégrés.

Réponse apportée :

- M. le Maire indique que les aires de jeux seront maintenues et modernisées.
- M. Alain Bertolotti indique que le stationnement sécurisé des vélos reste encore à travailler au-delà de cette étape de l'esquisse. Cette question se pose à l'échelle de la ville et doit être traitée plus largement.

Un participant souhaite l'ajout d'une piste cyclable rue Danton pour connecter les pistes majeures.

Réponse apportée :

- M. Alain Bertolotti indique que les largeurs de voiries sont contraintes sur la rue Danton. Il rappelle que la rue Danton est une des séquences du boulevard interquartier / rocade intermédiaire au centre-ville (PDU 2016). Cet axe supporte donc des flux importants. Dans l'hypothèse de retrouver une piste cyclable sur la rue Danton, il faudrait supprimer le stationnement ou passer la rue Danton à sens unique (ce qui n'est pas compatible avec les flux actuels et projetés sur l'axe).
- La collectivité va explorer les possibles sur cette section de rue.





Le participant indique que « lors des travaux des réseaux d'eau c'est arrivé et c'était très bien ». (Passage en sens unique de la rue Danton)

Un participant imagine une saturation de la rue Danton aux heures de pointes car le boulevard Robespierre est surchargé. Il indique que le scénario « les accroches vertes » est mieux réussi de ce point de vue, car il permet d'éviter la saturation des voies.

Une participante remercie le travail accompli, elle s'interroge sur la partie de la rue de Bourgogne avec du stationnement en épis. Est-il conservé ? Et devant la pharmacie ? Et le parking de la radiologie ?

Réponse apportée :

- M. Guillaume Lelasseux indique que ces places de stationnement sont plutôt destinées à être supprimées car ce secteur n'est pas circulé dans le projet. La place est donnée aux piétons et à la végétalisation. Cependant secours / déménagements seront encore possibles.
- Devant la pharmacie, il est proposé du stationnement PMR et livraisons.
- Devant le centre de radiologie, le secteur reste à travailler mais le stationnement sera conservé et végétalisé.

Un participant indique que l'ombrage est limité dans les propositions. Il souhaite une place plus ombragée, quitte à avoir des ombrages pas végétaux le temps que les arbres poussent.

Réponse apportée :

- M. Guillaume Lelasseux indique que la zone non plantée est effectivement exposée au soleil, mais qu'elle permet d'accueillir des temps festifs qui ont besoin d'un peu plus de place et de dégagement.
- Mme Agathe Laval précise que le couvert arboré existant est conservé, complété par des nouveaux sujets assez jeunes pour une bonne reprise, mais assez développés pour proposer de l'ombre. Par conséquent, la place sera fraîche et ce dès les travaux réalisés.

Un participant propose des ombrages qui se déploient en fonction des besoins. Le marché est réputé pour ses allées très larges, dans le scénario « mail actif » présenté on va se retrouver avec des allées resserrées.

La perméabilité des sols permettrait de mieux gérer les sols même sur les places de parking avec des matériaux modernes.

Réponse apportée :

- M. le Maire rappelle qu'il faut trouver un compromis entre planter et avoir des allées larges dans le marché.
- M. Alain Bertolotti
 - o Confirme qu'il a fallu adapter le curseur pour s'assurer de planter tout en préservant l'espace pour le marché. Le dessin tel que proposé préserve les largeurs d'allées identiques à aujourd'hui pour l'installation du marché, seule la configuration est modifiée.
 - o En ce qui concerne l'infiltration : Les sols perméables ne sont pas compatibles avec l'usage de marché alimentaire. On essaye de créer les conditions d'une optimisation de





l'infiltration des eaux pluviales, au minimum par l'emploi de pavés enherbés, des espaces verts. Des éléments techniques souterrains de stockage des eaux pluviales sont envisagés pour réduire les volumes de rejets dans les réseaux lors d'épisodes pluviaux.

Une participante demande si l'impact sur le bruit a été évalué dans les deux scénarios. Le premier projet lui semble plus pertinent de ce point de vue.

Réponse apportée :

- Mme Agathe Laval indique que l'impact des nuisances sonores n'a pas été étudié pour le projet. Les épaisseurs plantées et la densité végétale permettront de donner le sentiment d'une réduction du bruit au cœur des aménagements.
- M. Alain Bertolotti évoque la possibilité de travailler sur des enrobés acoustiques permettant de réduire le nombre de décibels sans que cela ne permette pour autant une disparition totale du bruit.

Un participant souhaite un revêtement qui réfléchit moins la lumière, « comme devant la Biocoop ».

Réponse apportée :

- M. Alain Bertolotti précise que les services de la collectivité recherchent des matériaux clairs mais pas éblouissants. Sur la rue de Neuchâtel on aura bien des enrobés clairs et phoniques.

Une participante évoque la rue Danton dont la zone 30 n'est pas respectée. Elle demande si on pourrait installer des stationnements en chicane pour réduire la vitesse.

Réponse apportée :

- Mme Agathe Laval explique que ce secteur doit être étudié (comme évoqué plus avant) et que sa proposition est notée.

Une participante demande pourquoi la fontaine ne sera pas remise en eau.

Réponse apportée :

- Mme Agathe Laval indique que la conception des espaces publics actuelle vise à traiter l'eau de manière plus intégrée et naturelle, comme à travers des espaces qui permettent une infiltration des eaux de pluie (bassins d'infiltrations plantés par exemple ou noues). Par ailleurs, il est à noter que la fontainerie induit des coûts de fonctionnement importants, donc le choix de la fontainerie doit être fait avec parcimonie et sur des endroits spécifiques.
- Mme Sophie Bigault indique que l'eau de la fontaine Wallace fonctionne en circuit ouvert et que cela occasionne des pertes importantes en eau potable, ce qui n'est pas spécialement l'axe qui est choisi par la collectivité.

Une participante demande quand la décision sera prise sur le choix des scénarios ?

Réponse apportée :





- M. le Maire propose un vote à main levée pour dégager une tendance : le scénario du « mail actif » obtient 37 voix pour contre le scénario des « accroches vertes » qui obtient seulement 13 votes.

Une participante souhaite une étude plus approfondie sur l'impact sur les rues adjacentes, elle souhaite conserver le calme dans le quartier qu'elle apprécie depuis son aménagement dans celui-ci.

Une participante demande pourquoi la proposition d'installer des toilettes n'a pas été retenue alors qu'il y a un besoin dans le quartier.

Réponse apportée :

- M. Alain Bertolotti indique que le coût de fonctionnement d'un sanitaire public est de 30 000 euros par an/équipement.
- M. le Maire indique qu'il n'y pas de toilettes sur ce secteur et qu'il va être étudié la possibilité de leur implantation.

Présentation du calendrier des prochaines étapes :

Le temps d'échange se termine. Gwenn Lamandé rappelle les prochaines étapes du calendrier :

- Les études techniques et réglementaires se poursuivront jusqu'à fin décembre 2023.
- Les travaux débuteront début 2024, avec un démarrage des fouilles archéologiques au premier semestre 2024 et une livraison des aménagements courant 2025.

Il est rappelé aux participants la possibilité d'émettre des contributions en adressant un mail à la démocratie locale (démocratie.locale@reims.fr).

M. le Maire conclut cette séance et précise que l'étude technique va poursuivre le travail engagé avant un retour vers les habitants en fin d'année.

